



# LA FORMATION DES ANIMATEURS DE JEUNESSE EN COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

YORICK POMMÉE | 13.03.2023

# ORDRE DU JOUR

- 1 LA FORMATION DE BASE POUR LES ANIMATEURS EN ORGANISATION DE JEUNESSE
  - 1 Dispositions légales
  - 2 Contenu de la formation
2. LA FORMATION DE BASE POUR LES ANIMATEURS EN MILIEU OUVERT
  - 1 Dispositions légales
  - 2 Contenu de la formation

# 1

## LA FORMATION DE BASE POUR LES ANIMATEURS EN ORGANISATION DE JEUNESSE

Critère de subvention : Clé de répartition pour l'organisation des camps de jeunes

→ minimum 2 animateurs formés pour accompagner 24 jeunes.

- Parmi ceux-ci, minimum 1 animateur doit disposer d'un un certificat d'animateur bénévole (ou une formation équivalente\*).
- Le deuxième animateur bénévole doit au minimum avoir terminé le premier cycle de formation.
- \*formations équivalentes reconnues (entre autres):
  - „Animator in het Jeugdwerk - Brevet“, „Animateur de centres de vacances - Brevet“, „Brevet animateur B et C“
  - minimum une année d'études complète en tant qu'enseignant de maternelle ou d'école primaire
  - minimum trois années complètes d'études en tant qu'ergothérapeute, enseignant secondaire, assistant en psychologie ou infirmier

D'autres diplômes peuvent être reconnus par la Commission Jeunesse\*.



### La Commission Jeunesse

Ses tâches:

- **L'évaluation** de la formation de base et de la formation continue des accompagnateurs de stage organisées pour le compte du Gouvernement.
- **L'organisation** et l'évaluation de formations continue des jeunes, des accompagnateurs de stage et des animateurs de jeunesse bénévoles.
- Issue **d'avis** pour le gouvernement sur les qualifications lors de l'emploi de nouveaux animateurs jeunesse et évaluation et **approbation** de diplômes ou certificats tiers.

Le secrétariat est assuré par le Ministère de la Communauté germanophone.

Conformément aux articles 38 et 46 du Décret du 6 décembre 2011 visant à soutenir l'animation de jeunesse de la jeunesse, la formation de base est organisée depuis 2020 par le **Conseil der la jeunesse**.

Une formation complète donne droit à l'obtention d'un certificat d'animateur de jeunesse volontaire.

D'autres organisations peuvent également organiser une formation de base.

Les **critères** suivants doivent être respectés:

1. le programme de la formation doit avoir été évalué positivement par la **Commission Jeunesse**;
2. la formation doit être ouverte à **tous les jeunes** intéressés;
3. le programme de la formation ainsi que les références des formateurs doivent avoir été transmis au Gouvernement au plus tard 45 jours avant le début de la formation.

### La formation de base se compose de deux cycles (art. 39).

#### 1<sup>er</sup> cycle de formation

- min. 40 heures de théorie + formation aux premiers secours
- Préparation à l'accompagnement responsable d'un groupe ainsi qu'au soutien dans la réalisation de projets
- Planification indépendante d'animations et de projets
- observation des processus de groupe,
- connaissances des structures d'animation socio-éducatives en Communauté germanophone
- Attention particulière portée à la protection des jeunes contre la négligence, la violence et les sévices sexuels
- Participation possible à partir de 15 ans

#### 2<sup>ème</sup> cycle de formation

- Participation uniquement possible après l'achèvement du 1<sup>er</sup> cycle
- min. 30 heures, diverses formes possibles :
- stage supervisé par un accompagnateur de stage formé + animation autonome d'au moins 15 heures
- stage supervisé par un accompagnateur de stage formé + animation autonome d'au moins 8 heures + formation théorique d'au moins 16 heures.
- formation théorique

### **Accompagnateur de stage (Art. 40)**

- Prérequis: Participation à une formation continue d'au moins 20 heures pour l'apprentissage du contenu et des tâches
- Peut être réduit à 10 heures si la personne est en possession d'un diplôme socio-pédagogique, dispose d'une expérience professionnelle d'animation ou d'une expérience d'animation bénévole certifiée

### **Certificat (Art. 41)**

- obtention à l'issue des deux cycles de formation
- attribué par le gouvernement après soumission et vérification des informations sur les participants soumises par les organisateurs de la formation

### **Subventionnement**

- Le Conseil de la jeunesse est subventionné à hauteur de 15.000 euros par an pour l'organisation des deux formations
- D'autres organisations peuvent faire une demande de soutien financier pour l'organisation de leur propre formation



- Objectif : préparer les jeunes à assumer une fonction d'animation responsable
- La formation est encadrée par des animateurs bénévoles chevronnés qui transmettent leurs connaissances et leur expérience aux futurs jeunes animateurs.
- deux formations par an :
  - Une formation centrée sur l'animation en milieu ouvert (printemps)
  - une formation centrée sur l'animation dans les organisations de jeunesse (automne).

# CONTENU DE LA FORMATION

## FORMATION DE BASE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE

- Préparation, organisation, encadrement et évaluation par un groupe de travail spécifique au sein du Conseil de la Jeunesse
- Organisations représentées actuellement: KLJ Ostbelgien, Pfadfinderinnen Obere Weser (Guides), Patro Mädchen
- Chaque organisation envoie au moins un formateur
- deux week-ends de formation
- ouvert à tous, même à ceux qui ne sont pas membres d'une organisation de jeunesse
- certains modules de la formation sont présentés par des invités qualifiés (juristes, travailleurs sociaux, etc.)
- nouveauté 2023: le contenu de la formation sera disponible sur un site web/une application en ligne (théorie, vidéos d'apprentissage, tâches interactives).



### **Premier cycle de formation (min. 40 heures)**

- Présentation du travail de jeunesse en Communauté germanophone
- Pédagogie du jeu et développement de l'enfant et de l'adolescent
- Responsabilité morale
- Communication externe
- Atelier de théâtre
- Prévention contre la violence
- Droits et obligations d'un animateur de jeunesse
- Résolution de conflits
- Intégration d'enfants/adolescents issus de l'immigration ou handicapés
- La pauvreté dans les groupes de jeunes
- méthodes d'évaluation

→ Certains modules sont présentés par des formateurs qualifiés (juristes, travailleurs sociaux...)

# CONTENU DE LA FORMATION

## FORMATION DE BASE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE

### Exemple : programme d'une journée type

#### Samstag, 08.10

08.30 Uhr: Frühstück

09.15 Uhr: Einstiegsaktivität

09.45 Uhr: Spielpädagogik &  
Entwicklung im Kindes- und  
Jugendalter

12.30 Uhr: Mittagessen

#### 13.30 Uhr: Module Gruppe A

- > 13.30: Theaterworkshop
- > 16.00-16.30: Pause
- > 16.30: Ext. Kommunikation
- > 17.30: Mor. Verantwortung

#### 13.30 Uhr: Module Gruppe B

- > 13.30: Ext. Kommunikation
- > 14.30: Mor. Verantwortung
- > 15.30-16.00: Pause
- > 16.00: Theaterworkshop

18.30 Uhr: Abendessen

19.15 Uhr: Spielpädagogik &  
Entwicklung im Kindes- und  
Jugendalter: Große Innen- und  
Außenspiele



# CONTENU DE LA FORMATION

## FORMATION DE BASE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE

### **1<sup>er</sup> cycle de formation : Formation en premiers secours**

- organisée par le Conseil de la Jeunesse
- durée: 15 heures
- Coopération avec l'asbl « Retten macht Schule »
- apprentissage autonome à la maison et d'une journée de présence d'environ 7 à 9 heures



Une formation équivalente d'au moins 6 heures peut remplacer cette partie de la formation

### **2<sup>ème</sup> cycle de formation: Stage dans sa propre organisation de jeunesse (min. 30 heures)**

- approfondissement des connaissances théoriques acquises durant le 1<sup>er</sup> cycle
- choix entre une formation purement théorique, un stage pratique ou un mélange des deux
- organisé par les organisations de jeunesse/les centres de jeunes eux-mêmes
- L'approbation est accordée par la Commission de la jeunesse

### **Autres formations reconnues:**

#### **Ocarina Ostbelgien (autrefois Jeunesse & Santé)**

- formation annuelle pendant les vacances de Pâques

#### **Scouts Region Hohe Seen**

- participent à la formation de base de l'association « Les Scouts »

# 2

## LA FORMATION DE BASE POUR LES ANIMATEURS EN MILIEU OUVERT

La Communauté germanophone organise également une formation de base pour les animateurs de jeunesse en milieu ouvert. Au niveau des dispositions légales concernant la formation, le décret ne distingue pas entre l'animation dans les organisations de jeunesse et l'animation en milieu ouvert. Ainsi, les mêmes exigences s'appliquent au domaine de l'animation de jeunesse en milieu ouvert.

La formation est également encadrée par le Conseil de la Jeunesse

3 éléments constitutifs:

- formation théorique de base
- cours de premiers secours
- stage en maison de jeunesse





# CONTENU DE LA FORMATION

## RDJ-GRUNDAUSBILDUNG

- Représentants: Bureau de la Jeunesse, OJA Eupen, OJA Raeren
  - Chaque établissement envoie au moins un formateur
  - deux week-ends de formation
  - Ouvert à tous, même à ceux qui ne fréquentent pas un centre de jeunes
  - certains modules de la formation sont présentés par des invités qualifiés (juristes, travailleurs sociaux, etc.)
  - un dossier théorique est mis à la disposition des participants
- La formation permet à l'animateur certifié de prendre en charge des heures d'ouverture d'un centre de jeunes.



### **Premier cycle de formation (min. 40 heures)**

- Présentation du travail de jeunesse en Communauté germanophone
- Pédagogie du jeu et développement de l'enfant et de l'adolescent
- Responsabilité morale
- Communication externe
- Atelier de théâtre
- Prévention contre la violence
- Droits et obligations d'un animateur de jeunesse
- Résolution de conflits
- Intégration d'enfants/adolescents issus de l'immigration ou handicapés
- La pauvreté dans les groupes de jeunes
- méthodes d'évaluation

→ Certains modules sont présentés par des formateurs qualifié (juristes, travailleurs sociaux...)

# CONTENU DE LA FORMATION

## FORMATION DE BASE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE

### **1<sup>er</sup> cycle de formation : Formation en premiers secours**

- organisée par le Conseil de la Jeunesse
- durée: 15 heures
- Coopération avec l'asbl « Retten macht Schule »
- apprentissage autonome à la maison et d'une journée de présence d'environ 7 à 9 heures



Une formation équivalente d'au moins 6 heures peut remplacer cette partie de la formation

### **2<sup>ème</sup> cycle de formation: Stage dans sa propre maison de jeunes (min. 30 heures)**

- approfondissement des connaissances théoriques acquises durant le 1<sup>er</sup> cycle
- chaque animateur effectue un stage avec un accompagnateur certifié et prend en charge certaines tâches, dont les heures d'ouverture et l'organisation d'activités
- remise d'un rapport de stage qui sera examiné par la Commission jeunesse

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

**YORICK POMMÉE**  
CHEF DE DÉPARTEMENT CULTURE ET JEUNESSE

Gospertstraße 1  
B-4700 Eupen

**TELEFON** +32 (0) 87/596 300  
**TELEFAX** +32 (0) 87/552 891

**E-MAIL** [yorick.pommee@dgov.be](mailto:yorick.pommee@dgov.be)  
**WEB** [www.ostbelgienlive.be](http://www.ostbelgienlive.be)